

Le président, à M. le directeur et à MM. les choristes et leur exprime le grand honneur qu'éprouve l'administration municipale à recevoir les vainqueurs du concours de Paris.

Il rappelle la grande joie ressentie, lundi, par la population, en apprenant le succès du « Choral Nadaud ». Nous avons été, dit-il, certains d'interpréter le sentiment de toute la population de Roubaix en vous exprimant immédiatement nos félicitations.

M. Lebas, faisant allusion aux « justes critiques émises par M. Sella », déclare : « Il faut que vous sachiez qu'au-dessus du jury il y a l'approbation nationale et même internationale. Tout le monde a dit, après avoir entendu : ce grand prix d'honneur lui revient au « Choral Nadaud de Roubaix ». (Vifs applaudissements.)

M. Sella remercie la municipalité de sa bienveillance, et pour prouver la gratitude du « Choral Nadaud », annonce qu'il va interpréter le chœur imposé du concours d'honneur. Nous allons vous le demander, dit M. Lebas.

C'est par d'enthousiastes applaudissements qu'a été saluée cette merveilleuse exécution. M. Sella a donné ensuite lecture d'une dépêche de félicitations adressée par le Conseil municipal de Prague à l'administration municipale de Roubaix, en l'honneur du « Choral Nadaud ».

M. le maire a fait circuler le champagne en invitant les choristes à arroser leurs succès, puis, le « Choral Nadaud », toujours accompagné des sociétés, a regagné son local, le Café Pandore, rue Pauvrière.

Un incendie rue de l'Épéule. — Plusieurs personnes qui longeant la rue de l'Épéule, jeudi soir, un peu après dix heures, remarquèrent en passant en face du magasin de M. Speybrouck, coiffeur, rue de l'Épéule, 120, qu'un incendie venait d'éclater dans une vitrine.

Immédiatement elles donnèrent l'alarme, et peu de temps après, les pompiers, qui avaient été mandés ne tardèrent pas à arriver avec leur matériel.

Les secours furent organisés et le feu, qui s'était communiqué à une vitrine renfermant des peignes, des flacons d'odeur et divers autres objets de toilette pour dames, était promptement combattu avec l'aide des premières personnes arrivées et des voisins de M. Speybrouck.

Les dégâts, évalués à 500 francs environ, sont couverts par l'assurance. M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, a immédiatement ouvert une enquête pour connaître les causes de l'incendie. Jusqu'à présent, il a été impossible de les établir.

Un accident de vélo. — Dans la matinée de jeudi, vers 11 heures, un jeune garçon boucher, Alphonse Vanleysele, âgé de 16 ans, surtit, en vélo, le boulevard de Cambrai, la pédale toucha la bordure du trottoir et le jeune cycliste fut projeté sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est contusionné assez sérieusement la figure et les mains. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, Vanleysele a pu regagner son domicile, rue de l'Épéule.

Quant au vélo, il est assez sérieusement endommagé. Les friandises tentatrices. — Une enquête est ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, concernant un vol de friandises commis à l'aide d'une fausse clef et constaté jeudi, à l'établissement cinématographique sis Grande-Rue, 26, et appartenant à M. Charles Naeffens.

Victime d'un vol à l'église Saint-Martin. — M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a été informé que jeudi matin un inconnu avait enlevé un petit sac en cuir vert qu'une dame avait déposé sur une chaise, à l'église Saint-Martin. Le sac contenait divers petits objets, ainsi qu'une portemonnaie renfermant une somme de 27 francs.

Le service de la Sûreté a été chargé de rechercher l'auteur du vol. Phonoliste violina. — Piano électrique avec véritables violons. Exécution artistique. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 935-5

Soldats en absence illicite. — L'agent de police Forêt a arrêté, place Nadaud, deux soldats qui se trouvaient en absence illicite : Albert Duquenne, 22 ans, soldat au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Maubeuge et Georges Verquin, 21 ans, soldat au 110e d'infanterie à Dunquerque.

Tous deux ont été remis entre les mains de la gendarmerie pour être transférés à Lille, à la disposition de l'autorité militaire. Lingerie d'enfants. Prix extr. A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy, 086-5

Les eumeurs de garnis. — M. Lou Lévaire, âgé de 57 ans, peintre, demeurant au 66, rue de l'Épéule, a été poursuivi pour avoir commis l'imprudence de laisser la clef sur la porte de sa chambre. Pendant son absence un inconnu y pénétra et déroba divers vêtements et instruments de travail, tels que broches, marteau, etc.

Une enquête est ouverte par la police. Les peintures au foulon métallique. — Trois bandes de peinture ont été trouvées, à la chaudière Ration 174, 66, r. Epéule, R. T. 33 (26554) Les suites de l'ivresse. — Vers dix heures et demie du matin, les agents de police Horkstal et Verdonck ont arrêté le nommé Emile Rosier, 25 ans, maçon, demeurant boulevard de Belfort, 25. Cet homme qui se trouvait en état complet d'ivresse était couché sur le trottoir de la rue Sainte-Elisabeth.

Au moment où les agents le conduisaient au poste, Rosier se laissa tomber et lorsque les agents le ramassèrent il leur lança des coups de pied, et mordit l'un d'eux à la main gauche. Il fallut requérir une voiture qui passait pour le conduire au dépôt.

Il a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et vol.

Annappes. Le garde-champêtre médaille protectrice des animaux. — Les habitants d'Annappes apprendront avec satisfaction que la distinction vient d'être accordée à leur garde-champêtre par la société protectrice des animaux. Cette dernière, en effet, vient d'attribuer à M. Hespel qu'elle lui accordait une médaille de bronze.

Cette médaille sera remise à M. Hespel dans une académie publique, au Palais du Trocadéro, le 1er mai, à 2 heures. Le garde-champêtre qui applique avec tant de zèle les règlements tendant à maltraiter les animaux, méritait bien cette récompense. Ses confrères, les gardes-champêtres du Nord, et en particulier ceux du canton de Roubaix, ont été très intéressés par cette distinction dont est honoré un des membres les plus estimés de cette corporation.

Nous présentons à M. Hespel nos plus vives félicitations.

Croix. Grave accident rue de la Fonderie. Quatre maçons tombent d'un échafaudage. Jeudi matin, une équipe de maçons et manœuvres de M. Emblans-Vermont, entrepreneur, travaillant à l'édification d'un bâtiment de six étages, a été victime d'un grave accident.

Les ouvriers étaient occupés vers dix heures sur un échafaudage à trois mètres de hauteur, quand ça. Nous avons quatre revolvers de gros calibre, six coups, six fois quatre, vingt-quatre, si Carême. — Brien voulait sans doute dire Barème. — n'est pas un blagueur. On aura toujours le temps de recharger une fois au moins, ça fait quarante-huit. En tirant au jugé, dans le tas, m'est avis que ça mettra la puce à l'oreille aux autres.

Et après ? demanda M. de Bignac. — Dame, au petit bonheur. D'abord, je me trompe, nous en avons chacun deux, des revolvers; c'est juste le double, sans compter, tenez, que dans le coin de la cour à gauche, ou une langue de feu du brasier vient à déclarer, je suis certain que j'ai ent'aperçu la hure de votre grand bossu ! Si vous le permettez, mon capitaine, je commencerai par lui. Ça y est-y ?

Et Brien, armant l'un de ses deux colts, ajusta une masse grise qu'il avait reconnue pour représenter sir Joe.

Raoul lui saisit violemment la main. — Ne tirez pas, Brien ! dit le lordonne. Nous n'avons pas le droit de nous faire écharper et de nous en aller.

— Oui, au fait, mon capitaine, vous avez raison, mais j'avoue que c'est bien tentant. Je suis sûr que c'est lui, vous le verriez tomber à l'oreille aux autres. D'autant que c'est si simple !

— Passe avant moi, commanda Raoul d'un ton sec, et pas d'observations; le moment se fait venu.

— Plus souvent que je me sauverais devant vous, ce serait du joli.

— Et par où ? demanda Henri d'Alreimpe, par la porte ? c'est impossible, vous pensez bien que ces bandits la barrent.

Un incendie rue de l'Épéule. — Plusieurs personnes qui longeant la rue de l'Épéule, jeudi soir, un peu après dix heures, remarquèrent en passant en face du magasin de M. Speybrouck, coiffeur, rue de l'Épéule, 120, qu'un incendie venait d'éclater dans une vitrine.

Immédiatement elles donnèrent l'alarme, et peu de temps après, les pompiers, qui avaient été mandés ne tardèrent pas à arriver avec leur matériel.

Les secours furent organisés et le feu, qui s'était communiqué à une vitrine renfermant des peignes, des flacons d'odeur et divers autres objets de toilette pour dames, était promptement combattu avec l'aide des premières personnes arrivées et des voisins de M. Speybrouck.

Les dégâts, évalués à 500 francs environ, sont couverts par l'assurance. M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, a immédiatement ouvert une enquête pour connaître les causes de l'incendie. Jusqu'à présent, il a été impossible de les établir.

Un accident de vélo. — Dans la matinée de jeudi, vers 11 heures, un jeune garçon boucher, Alphonse Vanleysele, âgé de 16 ans, surtit, en vélo, le boulevard de Cambrai, la pédale toucha la bordure du trottoir et le jeune cycliste fut projeté sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est contusionné assez sérieusement la figure et les mains. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, Vanleysele a pu regagner son domicile, rue de l'Épéule.

Quant au vélo, il est assez sérieusement endommagé. Les friandises tentatrices. — Une enquête est ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, concernant un vol de friandises commis à l'aide d'une fausse clef et constaté jeudi, à l'établissement cinématographique sis Grande-Rue, 26, et appartenant à M. Charles Naeffens.

Victime d'un vol à l'église Saint-Martin. — M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a été informé que jeudi matin un inconnu avait enlevé un petit sac en cuir vert qu'une dame avait déposé sur une chaise, à l'église Saint-Martin. Le sac contenait divers petits objets, ainsi qu'une portemonnaie renfermant une somme de 27 francs.

Le service de la Sûreté a été chargé de rechercher l'auteur du vol. Phonoliste violina. — Piano électrique avec véritables violons. Exécution artistique. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 935-5

Soldats en absence illicite. — L'agent de police Forêt a arrêté, place Nadaud, deux soldats qui se trouvaient en absence illicite : Albert Duquenne, 22 ans, soldat au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Maubeuge et Georges Verquin, 21 ans, soldat au 110e d'infanterie à Dunquerque.

Tous deux ont été remis entre les mains de la gendarmerie pour être transférés à Lille, à la disposition de l'autorité militaire. Lingerie d'enfants. Prix extr. A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy, 086-5

Les eumeurs de garnis. — M. Lou Lévaire, âgé de 57 ans, peintre, demeurant au 66, rue de l'Épéule, a été poursuivi pour avoir commis l'imprudence de laisser la clef sur la porte de sa chambre. Pendant son absence un inconnu y pénétra et déroba divers vêtements et instruments de travail, tels que broches, marteau, etc.

Une enquête est ouverte par la police. Les peintures au foulon métallique. — Trois bandes de peinture ont été trouvées, à la chaudière Ration 174, 66, r. Epéule, R. T. 33 (26554) Les suites de l'ivresse. — Vers dix heures et demie du matin, les agents de police Horkstal et Verdonck ont arrêté le nommé Emile Rosier, 25 ans, maçon, demeurant boulevard de Belfort, 25. Cet homme qui se trouvait en état complet d'ivresse était couché sur le trottoir de la rue Sainte-Elisabeth.

Au moment où les agents le conduisaient au poste, Rosier se laissa tomber et lorsque les agents le ramassèrent il leur lança des coups de pied, et mordit l'un d'eux à la main gauche. Il fallut requérir une voiture qui passait pour le conduire au dépôt.

Il a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et vol.

Annappes. Le garde-champêtre médaille protectrice des animaux. — Les habitants d'Annappes apprendront avec satisfaction que la distinction vient d'être accordée à leur garde-champêtre par la société protectrice des animaux. Cette dernière, en effet, vient d'attribuer à M. Hespel qu'elle lui accordait une médaille de bronze.

Cette médaille sera remise à M. Hespel dans une académie publique, au Palais du Trocadéro, le 1er mai, à 2 heures. Le garde-champêtre qui applique avec tant de zèle les règlements tendant à maltraiter les animaux, méritait bien cette récompense. Ses confrères, les gardes-champêtres du Nord, et en particulier ceux du canton de Roubaix, ont été très intéressés par cette distinction dont est honoré un des membres les plus estimés de cette corporation.

Nous présentons à M. Hespel nos plus vives félicitations.

Croix. Grave accident rue de la Fonderie. Quatre maçons tombent d'un échafaudage. Jeudi matin, une équipe de maçons et manœuvres de M. Emblans-Vermont, entrepreneur, travaillant à l'édification d'un bâtiment de six étages, a été victime d'un grave accident.

Les ouvriers étaient occupés vers dix heures sur un échafaudage à trois mètres de hauteur, quand ça. Nous avons quatre revolvers de gros calibre, six coups, six fois quatre, vingt-quatre, si Carême. — Brien voulait sans doute dire Barème. — n'est pas un blagueur. On aura toujours le temps de recharger une fois au moins, ça fait quarante-huit. En tirant au jugé, dans le tas, m'est avis que ça mettra la puce à l'oreille aux autres.

Et après ? demanda M. de Bignac. — Dame, au petit bonheur. D'abord, je me trompe, nous en avons chacun deux, des revolvers; c'est juste le double, sans compter, tenez, que dans le coin de la cour à gauche, ou une langue de feu du brasier vient à déclarer, je suis certain que j'ai ent'aperçu la hure de votre grand bossu ! Si vous le permettez, mon capitaine, je commencerai par lui. Ça y est-y ?

Et Brien, armant l'un de ses deux colts, ajusta une masse grise qu'il avait reconnue pour représenter sir Joe.

Raoul lui saisit violemment la main. — Ne tirez pas, Brien ! dit le lordonne. Nous n'avons pas le droit de nous faire écharper et de nous en aller.

— Oui, au fait, mon capitaine, vous avez raison, mais j'avoue que c'est bien tentant. Je suis sûr que c'est lui, vous le verriez tomber à l'oreille aux autres. D'autant que c'est si simple !

— Passe avant moi, commanda Raoul d'un ton sec, et pas d'observations; le moment se fait venu.

— Plus souvent que je me sauverais devant vous, ce serait du joli.

— Et par où ? demanda Henri d'Alreimpe, par la porte ? c'est impossible, vous pensez bien que ces bandits la barrent.

Un incendie rue de l'Épéule. — Plusieurs personnes qui longeant la rue de l'Épéule, jeudi soir, un peu après dix heures, remarquèrent en passant en face du magasin de M. Speybrouck, coiffeur, rue de l'Épéule, 120, qu'un incendie venait d'éclater dans une vitrine.

Immédiatement elles donnèrent l'alarme, et peu de temps après, les pompiers, qui avaient été mandés ne tardèrent pas à arriver avec leur matériel.

Les secours furent organisés et le feu, qui s'était communiqué à une vitrine renfermant des peignes, des flacons d'odeur et divers autres objets de toilette pour dames, était promptement combattu avec l'aide des premières personnes arrivées et des voisins de M. Speybrouck.

Les dégâts, évalués à 500 francs environ, sont couverts par l'assurance. M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, a immédiatement ouvert une enquête pour connaître les causes de l'incendie. Jusqu'à présent, il a été impossible de les établir.

Un accident de vélo. — Dans la matinée de jeudi, vers 11 heures, un jeune garçon boucher, Alphonse Vanleysele, âgé de 16 ans, surtit, en vélo, le boulevard de Cambrai, la pédale toucha la bordure du trottoir et le jeune cycliste fut projeté sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est contusionné assez sérieusement la figure et les mains. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, Vanleysele a pu regagner son domicile, rue de l'Épéule.

Quant au vélo, il est assez sérieusement endommagé. Les friandises tentatrices. — Une enquête est ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, concernant un vol de friandises commis à l'aide d'une fausse clef et constaté jeudi, à l'établissement cinématographique sis Grande-Rue, 26, et appartenant à M. Charles Naeffens.

Victime d'un vol à l'église Saint-Martin. — M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a été informé que jeudi matin un inconnu avait enlevé un petit sac en cuir vert qu'une dame avait déposé sur une chaise, à l'église Saint-Martin. Le sac contenait divers petits objets, ainsi qu'une portemonnaie renfermant une somme de 27 francs.

Le service de la Sûreté a été chargé de rechercher l'auteur du vol. Phonoliste violina. — Piano électrique avec véritables violons. Exécution artistique. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 935-5

Soldats en absence illicite. — L'agent de police Forêt a arrêté, place Nadaud, deux soldats qui se trouvaient en absence illicite : Albert Duquenne, 22 ans, soldat au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Maubeuge et Georges Verquin, 21 ans, soldat au 110e d'infanterie à Dunquerque.

Tous deux ont été remis entre les mains de la gendarmerie pour être transférés à Lille, à la disposition de l'autorité militaire. Lingerie d'enfants. Prix extr. A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy, 086-5

Les eumeurs de garnis. — M. Lou Lévaire, âgé de 57 ans, peintre, demeurant au 66, rue de l'Épéule, a été poursuivi pour avoir commis l'imprudence de laisser la clef sur la porte de sa chambre. Pendant son absence un inconnu y pénétra et déroba divers vêtements et instruments de travail, tels que broches, marteau, etc.

Une enquête est ouverte par la police. Les peintures au foulon métallique. — Trois bandes de peinture ont été trouvées, à la chaudière Ration 174, 66, r. Epéule, R. T. 33 (26554) Les suites de l'ivresse. — Vers dix heures et demie du matin, les agents de police Horkstal et Verdonck ont arrêté le nommé Emile Rosier, 25 ans, maçon, demeurant boulevard de Belfort, 25. Cet homme qui se trouvait en état complet d'ivresse était couché sur le trottoir de la rue Sainte-Elisabeth.

Au moment où les agents le conduisaient au poste, Rosier se laissa tomber et lorsque les agents le ramassèrent il leur lança des coups de pied, et mordit l'un d'eux à la main gauche. Il fallut requérir une voiture qui passait pour le conduire au dépôt.

Il a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et vol.

Annappes. Le garde-champêtre médaille protectrice des animaux. — Les habitants d'Annappes apprendront avec satisfaction que la distinction vient d'être accordée à leur garde-champêtre par la société protectrice des animaux. Cette dernière, en effet, vient d'attribuer à M. Hespel qu'elle lui accordait une médaille de bronze.

Cette médaille sera remise à M. Hespel dans une académie publique, au Palais du Trocadéro, le 1er mai, à 2 heures. Le garde-champêtre qui applique avec tant de zèle les règlements tendant à maltraiter les animaux, méritait bien cette récompense. Ses confrères, les gardes-champêtres du Nord, et en particulier ceux du canton de Roubaix, ont été très intéressés par cette distinction dont est honoré un des membres les plus estimés de cette corporation.

Nous présentons à M. Hespel nos plus vives félicitations.

Croix. Grave accident rue de la Fonderie. Quatre maçons tombent d'un échafaudage. Jeudi matin, une équipe de maçons et manœuvres de M. Emblans-Vermont, entrepreneur, travaillant à l'édification d'un bâtiment de six étages, a été victime d'un grave accident.

Les ouvriers étaient occupés vers dix heures sur un échafaudage à trois mètres de hauteur, quand ça. Nous avons quatre revolvers de gros calibre, six coups, six fois quatre, vingt-quatre, si Carême. — Brien voulait sans doute dire Barème. — n'est pas un blagueur. On aura toujours le temps de recharger une fois au moins, ça fait quarante-huit. En tirant au jugé, dans le tas, m'est avis que ça mettra la puce à l'oreille aux autres.

Et après ? demanda M. de Bignac. — Dame, au petit bonheur. D'abord, je me trompe, nous en avons chacun deux, des revolvers; c'est juste le double, sans compter, tenez, que dans le coin de la cour à gauche, ou une langue de feu du brasier vient à déclarer, je suis certain que j'ai ent'aperçu la hure de votre grand bossu ! Si vous le permettez, mon capitaine, je commencerai par lui. Ça y est-y ?

Et Brien, armant l'un de ses deux colts, ajusta une masse grise qu'il avait reconnue pour représenter sir Joe.

Raoul lui saisit violemment la main. — Ne tirez pas, Brien ! dit le lordonne. Nous n'avons pas le droit de nous faire écharper et de nous en aller.

— Oui, au fait, mon capitaine, vous avez raison, mais j'avoue que c'est bien tentant. Je suis sûr que c'est lui, vous le verriez tomber à l'oreille aux autres. D'autant que c'est si simple !

— Passe avant moi, commanda Raoul d'un ton sec, et pas d'observations; le moment se fait venu.

— Plus souvent que je me sauverais devant vous, ce serait du joli.

— Et par où ? demanda Henri d'Alreimpe, par la porte ? c'est impossible, vous pensez bien que ces bandits la barrent.

Un incendie rue de l'Épéule. — Plusieurs personnes qui longeant la rue de l'Épéule, jeudi soir, un peu après dix heures, remarquèrent en passant en face du magasin de M. Speybrouck, coiffeur, rue de l'Épéule, 120, qu'un incendie venait d'éclater dans une vitrine.

Immédiatement elles donnèrent l'alarme, et peu de temps après, les pompiers, qui avaient été mandés ne tardèrent pas à arriver avec leur matériel.

Les secours furent organisés et le feu, qui s'était communiqué à une vitrine renfermant des peignes, des flacons d'odeur et divers autres objets de toilette pour dames, était promptement combattu avec l'aide des premières personnes arrivées et des voisins de M. Speybrouck.

Les dégâts, évalués à 500 francs environ, sont couverts par l'assurance. M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, a immédiatement ouvert une enquête pour connaître les causes de l'incendie. Jusqu'à présent, il a été impossible de les établir.

Un accident de vélo. — Dans la matinée de jeudi, vers 11 heures, un jeune garçon boucher, Alphonse Vanleysele, âgé de 16 ans, surtit, en vélo, le boulevard de Cambrai, la pédale toucha la bordure du trottoir et le jeune cycliste fut projeté sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est contusionné assez sérieusement la figure et les mains. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, Vanleysele a pu regagner son domicile, rue de l'Épéule.

Quant au vélo, il est assez sérieusement endommagé. Les friandises tentatrices. — Une enquête est ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, concernant un vol de friandises commis à l'aide d'une fausse clef et constaté jeudi, à l'établissement cinématographique sis Grande-Rue, 26, et appartenant à M. Charles Naeffens.

Victime d'un vol à l'église Saint-Martin. — M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a été informé que jeudi matin un inconnu avait enlevé un petit sac en cuir vert qu'une dame avait déposé sur une chaise, à l'église Saint-Martin. Le sac contenait divers petits objets, ainsi qu'une portemonnaie renfermant une somme de 27 francs.

Le service de la Sûreté a été chargé de rechercher l'auteur du vol. Phonoliste violina. — Piano électrique avec véritables violons. Exécution artistique. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 935-5

Soldats en absence illicite. — L'agent de police Forêt a arrêté, place Nadaud, deux soldats qui se trouvaient en absence illicite : Albert Duquenne, 22 ans, soldat au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, à Maubeuge et Georges Verquin, 21 ans, soldat au 110e d'infanterie à Dunquerque.

Tous deux ont été remis entre les mains de la gendarmerie pour être transférés à Lille, à la disposition de l'autorité militaire. Lingerie d'enfants. Prix extr. A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy, 086-5

Les eumeurs de garnis. — M. Lou Lévaire, âgé de 57 ans, peintre, demeurant au 66, rue de l'Épéule, a été poursuivi pour avoir commis l'imprudence de laisser la clef sur la porte de sa chambre. Pendant son absence un inconnu y pénétra et déroba divers vêtements et instruments de travail, tels que broches, marteau, etc.

Une enquête est ouverte par la police. Les peintures au foulon métallique. — Trois bandes de peinture ont été trouvées, à la chaudière Ration 174, 66, r. Epéule, R. T. 33 (26554) Les suites de l'ivresse. — Vers dix heures et demie du matin, les agents de police Horkstal et Verdonck ont arrêté le nommé Emile Rosier, 25 ans, maçon, demeurant boulevard de Belfort, 25. Cet homme qui se trouvait en état complet d'ivresse était couché sur le trottoir de la rue Sainte-Elisabeth.

Au moment où les agents le conduisaient au poste, Rosier se laissa tomber et lorsque les agents le ramassèrent il leur lança des coups de pied, et mordit l'un d'eux à la main gauche. Il fallut requérir une voiture qui passait pour le conduire au dépôt.

Il a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et vol.

Annappes. Le garde-champêtre médaille protectrice des animaux. — Les habitants d'Annappes apprendront avec satisfaction que la distinction vient d'être accordée à leur garde-champêtre par la société protectrice des animaux. Cette dernière, en effet, vient d'attribuer à M. Hespel qu'elle lui accordait une médaille de bronze.

Cette médaille sera remise à M. Hespel dans une académie publique, au Palais du Trocadéro, le 1er mai, à 2 heures. Le garde-champêtre qui applique avec tant de zèle les règlements tendant à maltraiter les animaux, méritait bien cette récompense. Ses confrères, les gardes-champêtres du Nord, et en particulier ceux du canton de Roubaix, ont été très intéressés par cette distinction dont est honoré un des membres les plus estimés de cette corporation.

Nous présentons à M. Hespel nos plus vives félicitations.

Croix. Grave accident rue de la Fonderie. Quatre maçons tombent d'un échafaudage. Jeudi matin, une équipe de maçons et manœuvres de M. Emblans-Vermont, entrepreneur, travaillant à l'édification d'un bâtiment de six étages, a été victime d'un grave accident.

Les ouvriers étaient occupés vers dix heures sur un échafaudage à trois mètres de hauteur, quand ça. Nous avons quatre revolvers de gros calibre, six coups, six fois quatre, vingt-quatre, si Carême. — Brien voulait sans doute dire Barème. — n'est pas un blagueur. On aura toujours le temps de recharger une fois au moins, ça fait quarante-huit. En tirant au jugé, dans le tas, m'est avis que ça mettra la puce à l'oreille aux autres.

Et après ? demanda M. de Bignac. — Dame, au petit bonheur. D'abord, je me trompe, nous en avons chacun deux, des revolvers; c'est juste le double, sans compter, tenez, que dans le coin de la cour à gauche, ou une langue de feu du brasier vient à déclarer, je suis certain que j'ai ent'aperçu la hure de votre grand bossu ! Si vous le permettez, mon capitaine, je commencerai par lui. Ça y est-y ?

Et Brien, armant l'un de ses deux colts, ajusta une masse grise qu'il avait reconnue pour représenter sir Joe.

Raoul lui saisit violemment la main. — Ne tirez pas, Brien ! dit le lordonne. Nous n'avons pas le droit de nous faire écharper et de nous en aller.

— Oui, au fait, mon capitaine, vous avez raison, mais j'avoue que c'est bien tentant. Je suis sûr que c'est lui, vous le verriez tomber à l'oreille aux autres. D'autant que c'est si simple !

— Passe avant moi, commanda Raoul d'un ton sec, et pas d'observations; le moment se fait venu.

— Plus souvent que je me sauverais devant vous, ce serait du joli.

— Et par où ? demanda Henri d'Alreimpe, par la porte ? c'est impossible, vous pensez bien que ces bandits la barrent.

Un incendie rue de l'Épéule. — Plusieurs personnes qui longeant la rue de l'Épéule, jeudi soir, un peu après dix heures, remarquèrent en passant en face du magasin de M. Speybrouck, coiffeur, rue de l'Épéule, 120, qu'un incendie venait d'éclater dans une vitrine.

Immédiatement elles donnèrent l'alarme, et peu de temps après, les pompiers, qui avaient été mandés ne tardèrent pas à arriver avec leur matériel.

Les secours furent organisés et le feu, qui s'était communiqué à une vitrine renfermant des peignes, des flacons d'odeur et divers autres objets de toilette pour dames, était promptement combattu avec l'aide des premières personnes arrivées et des voisins de M. Speybrouck.

Les dégâts, évalués à 500 francs environ, sont couverts par l'assurance. M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, a immédiatement ouvert une enquête pour connaître les causes de l'incendie. Jusqu'à présent, il a été impossible de les établir.

Un accident de vélo. — Dans la matinée de jeudi, vers 11 heures, un jeune garçon boucher, Alphonse Vanleysele, âgé de 16 ans, surtit, en vélo, le boulevard de Cambrai, la pédale toucha la bordure du trottoir et le jeune cycliste fut projeté sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est contusionné assez sérieusement la figure et les mains. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, Vanleysele a pu regagner son domicile, rue de l'Épéule.

Quant au vélo, il est assez sérieusement endommagé. Les friandises tentatrices. — Une enquête est ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, concernant un vol de friandises commis à l'aide d'une fausse clef et constaté jeudi, à l'établissement cinématographique sis Grande-Rue, 26, et appartenant à M. Charles Naeffens.